



SOPRAGGLO

NOUVION

1 RUE MOULIN LAMIRE
80860 NOUVION
06 07 86 24 58

Bon No : 003302009		1ere Gachée : 08:53 (1) Quantité : 8.00 m3		Date : 08/09/2026 bpe2609022576 Réf. commande(2) :		Zone : ZONE 03 Véhicule : ED749MP Chauffeur : GHISLAIN Transport : RAIMOND	
Client : LHOTELLIEF LHOTELLIER BATIN				Chantier : FORT MAHC FORT MAHON CAMPING PARADIS 1271 RTE DE QUEND FORT MAHON			
ARRIVEE CHANTIER convenue réelle		DECHARGEMENT debut fin		DEPART chantier		RETOUR centrale	
09:39				ATTENTE 00:00		Quantite Origine : 88.00 m3 Quantite Restante : 19.00 m3 Livree Reelle : 8.00	
Code Formule 8851S4		Désignation(6)(8) BPS NF EN 206 A2/CN		Certification		Classe d'exposition(3) XS1/XD2 (F)	
						Classe chlorure 0.40 %	
						Consistance(7) S4 (160 à 210 mm)	
						Dmax 22.4	
Ciment(type et classe) CEMIII/A -LL 42.5R CE CP2NF				Additions(type) 0		Dosage(C+Ka)(5) 360	
						Résistance caractéristique(4) C 30/37	
Appellation commerciale : C35/45 XS1/XD2(F) D22 S4 II 42				Carac. complementaire : TEMPERATURE : 21°C			
Propriétés spécifiées :							
SERVICES				ADJUVANTS/AJOUTS (nature et dosage)		LIVRAISON RECEPTIONNEE	
M3 POMPE				SPHRE 3000 0.7 %		Nom: Signature du client:	
Ajout d'ingrédients sur chantier(9): Type et quantité: Demandeur:				Signature:			

- (1) Sauf dispositions particulières, le béton doit être mis en oeuvre, au plus tard, 2 heures après la fabrication de la première gachée
- (2) Cette case est obligatoirement remplie dans le cas d'un BCPE et dans les autres cas seulement si spécifié
- (3) la classe X0 ne peut convenir que pour des bétons ne subissant aucune agression, non armés ou faiblement armés avec un enrobage d'au moins 5 cm
- (4) contrôle de la résistance sur cubes.
- (5) Dosage minimal en liant équivalent, si spécifié par le client pour les BPS; dosage nominal en ciment pour les BCP.
- (6) BCPN: Béton à Composition Prescrite dans la norme NF P18-201; BCPE: Béton à Composition Prescrite sur Etude Client.
- (7) ou rapport E/C suivant la spécification.
- (8) l'appellation PRODUIT SPECIAL ne peut être utilisée pour des bétons entrant dans le domaine d'application de la norme NF EN 206/CN
- (9) tout ajout sur chantier non prévu dans la formulation du béton rend le béton non conforme à la norme NF EN 206/CN. Dans le cas d'un béton certifié, il perd de facto sa certification que le sigle de certification NF, soit rayé ou non